

DÉCISION 2026 - 22 – CESSION Munitions Police Municipale

Fabien DOUCET, Maire de la Commune de Panazol,

VU les articles L.2122-22, 10°, et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Locales ;

VU l'article R511-30 du Code de la Sécurité Intérieure modifié par Décret n°2023-590 du 12 juillet 2023 - art. 1 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2025-41 en date du 22 mai 2025, portant délégation du Conseil Municipal au Maire, alinéa n°9, relatif à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers,

CONSIDERANT que les agents du service de la Police Municipale sont désormais tous armés en calibre 9 x 19 mm Parabellum,

CONSIDERANT que les cartouches calibre 38 spécial (75 « Jacketed Hollow Point » et 10 « Full Métal Jacket ») ne sont plus nécessaires au fonctionnement de ce service et qu'il n'y a donc plus d'autorisation à les détenir

CONSIDERANT que de fait elles ont été désaffectées et que rien ne s'oppose à leur aliénation.

CONSIDERANT que la Société Sportive Limousin de Tir domiciliée rue Marguerite Yourcenar – Plaisance 87280 BEAUNE LES MINES, qui a l'autorisation de détention, a accepté la proposition d'acquisition faite à titre gratuit compte tenu de la faible valeur des cartouches;

CONSIDERANT que l'opération sera menée via une armurerie pour répondre aux obligations légales ;

DECIDE

Article 1 : de céder à titre gratuit à la Société Sportive Limousine de Tir 85 cartouches calibre 38 spécial (75 « Jacketed Hollow Point » et 10 « Full Métal Jacket »).

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne au titre du contrôle de légalité.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et transmission au contrôle de légalité.

A Panazol, le 11 mars 2026,

Le Maire,

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le : 12 mars 2026
Publié ou notifié
12 mars 2026

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DEC22

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/03/2026

Objet : Cession munitions Police Municipale

Nature : Autres

Matière : Libertés publiques et pouvoirs de police - Police municipale

Date de télétransmission : 12/03/2026 Agent de transmission : Carole DANCHE

Acte : Décision 22 - cession munitions Police Municipale.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20260311-DEC22-AU

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/03/2026